



LE CAMPAGNOL AMPHIBIE

ARVICOLA SAPIDUS

Le (re)connaître pour le préserver


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*


PRÉFET
DU CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DÉPARTEMENT DE
LEURE
en Normandie


AGENCE
eau
seine
NORMANDIE

Direction
départementale
des territoires
et de la mer
du Calvados



Groupe
Mammalogique
Normand

→ www.gmn.asso.fr



Carte d'identité

Campagnol amphibie *Arvicola sapidus*

attention aux confusions !

- > Taille comprise (tête – corps) entre 16 et 23 cm
- > Poids de 160 à 280 g
- > Queue ronde et recouverte de poils (10 à 14 cm)
- > Oreilles cachées dans la fourrure
- > Museau arrondi

**ESPÈCE PROTÉGÉE
À RELACHER
IMPÉRATIVEMENT**



Le Campagnol amphibie peut être confondu avec les autres rongeurs qui fréquentent les milieux aquatiques et peut donc être tué par méconnaissance lors des campagnes de piégeage.

Le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*) est le plus gros de nos campagnols normands et s'avère être le seul rongeur régional autochtone inféodé aux zones humides. Actif de jour comme de nuit, il est aussi à l'aise dans l'eau que sur terre. Il vit en petits groupes de 2 à 6 individus occupant une centaine de mètres de rive. La saison de reproduction se situe de mars à octobre, au cours de laquelle une femelle peut avoir 3 ou 4 portées de 2 à 6 petits.

Depuis 2012, le Campagnol amphibie est protégé par la loi française. Sa destruction directe, ainsi que celle de son habitat, sont strictement interdites.

En Normandie, il fréquente les plans d'eau et les cours d'eau lents dont les berges sont riches en végétation d'une hauteur minimum de 30 cm (joncs, graminées...), tels que les marais, les roselières mais également les prairies humides...

Sa répartition est limitée à l'Espagne, le Portugal et une partie de la France.



LES RONGEURS CLASSÉS NUISIBLES

RAGONDIN

Myocastor coypus

- > Queue ronde mais écailléeuse
- > Museau blanc
- > Oreilles petites mais visibles
- > **Nettement plus grand** que le Campagnol amphibie (environ 60 cm pour 5 à 9 kg)



RAT SURMULOT

Rattus norvegicus

- > Queue ronde mais écailléeuse
- > **Museau allongé**
- > **Oreilles apparentes**
- > Taille similaire au Campagnol amphibie (environ 25 cm pour 280 à 560 g)



RAT MUSQUÉ

Ondatra zibethicus

- > **Queue aplatie** latéralement
- > Museau arrondi
- > Oreilles peu apparentes
- > De taille plus grande, bien que les jeunes soient de taille similaire au Campagnol amphibie (environ 35 cm pour 1,5 à 2 kg)



CROTTIER :

Les crottes, grosses comme un tic-tac® et généralement de couleur verte, sont déposées au bord de l'eau en petits tas caractéristiques.



RÉFECTOIRE :

Le Campagnol amphibie dégage de petites zones au sein desquelles il accumule des morceaux de tiges ou de feuilles coupées dont il se nourrit.



TERRIER :

Il creuse dans la berge un terrier dont l'entrée se situe au ras de l'eau.



POURQUOI EST-IL EN DANGER ?

Espèce peu commune et fragile, le Campagnol amphibie est menacé par les modifications profondes apportées à son habitat :

- L'entretien intensif des berges des cours d'eau ;
- L'artificialisation de berges par enrochement ou bétonnage ;
- La rectification des cours d'eau ou l'altération des berges par le piétinement du bétail ;
- La dégradation généralisée des zones humides (drainage, remblaiement...).

Il peut également se retrouver accidentellement dans les cages-pièges et être confondu avec un « jeune rat »

COMMENT LE PRÉSERVER ?

En tant qu'espèce protégée, les gestionnaires de zones humides doivent veiller à intervenir sur son habitat de manière raisonnée et à préserver les individus présents :

- **Éviter la pose de pièges non sélectifs sur les secteurs de présence du Campagnol.**
- **Privilégier l'utilisation de cage-pièges à petite maille (13 x 25 mm). Certains campagnols se tuent par étranglement en tentant de passer à travers le grillage.**
- Contenir les populations des espèces compétitrices (Ragondin, Rat musqué..) ou prédatrices (Vison d'Amérique), considérées comme invasives, par des méthodes sélectives tout en veillant à relâcher les Campagnols amphibies parfois pris accidentellement dans les cages-pièges ;
- Quelles que soient les interventions d'entretien ou de restauration programmées sur les berges, préserver une bande de végétation herbacée d'au moins un mètre de large et d'une centaine de mètre de long.